

## PLAN DE FORMATION 2026

Monsieur Julien GERAERT, expose au conseil :

L'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, prévoit la présentation du plan de formation de la collectivité à l'assemblée délibérante.

Le plan de formation prévoit sur une période annuelle les objectifs et les moyens de formation permettant de valoriser les compétences et le développement de la collectivité.

Au-delà de la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée annuellement au CNFPT, la ville de Gravelines a consacré en 2025, 80 000 euros pour son budget formation.

Un investissement important a été mené dans le cadre de la prévention de l'hygiène et la sécurité au travail avec une priorité donnée aux formations liées à la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, nacelle, etc.).

Pour l'année 2026, le budget alloué aux formations, hors CNFPT, s'élève à 90 000 euros.

Le plan de formation est élaboré en s'appuyant sur les besoins exprimés par les agents lors des évaluations et sur la campagne de recensement des besoins en concordance avec les axes prioritaires de formation définis par la collectivité.

Les axes de formation prioritaires pour 2026 sont les suivants :

- La poursuite des actions de formations obligatoires dans les domaines de la sécurité (habilitations électriques, CACES, permis, formation des agents de police municipale, etc)
- L'actualisation des compétences des agents en matière de secourisme et la mise en œuvre de formations SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)
- Le perfectionnement des agents dans les logiciels métiers
- L'adaptation et le perfectionnement des agents afin de répondre à l'évolution de leurs missions
- L'accompagnement des agents dans l'actualisation de leurs compétences
- La poursuite des formations obligatoires (intégration, professionnalisation suite au 1<sup>er</sup> emploi, poste à responsabilité, etc)
- Les préparations des concours et examens professionnels

Ces propositions d'actions répertoriées dans le document joint pourront au cours de l'année faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de la collectivité et aux sollicitations du personnel.

Le comité social territorial réuni le 04 mars 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00**

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire  
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

**Etaient présents :**

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

**Absents Excusés :**

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,  
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,  
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

**Démissionnaires :**

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.

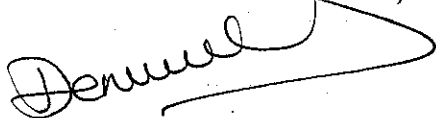
La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve le plan de formation 2026 ;
- Les dépenses seront imputées à l'article 6184 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

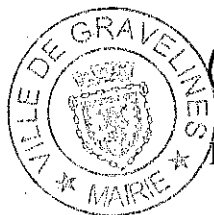
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026  
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**La Secrétaire de Séance,**



**Christelle DENEUVILLE**

**Le MAIRE,**



**Bertrand RINGOT**

Reçu en Sous-Préfecture le 04 MAI 2026

Mis en ligne sur le site de la Ville le 04 MAI 2026